

Faillites: un projet de loi imparfait

Luxembourg. La Chambre de commerce a rendu hier son avis sur le projet de loi visant à moderniser le droit des faillites et sur les amendements parlementaires qui complètent le projet de loi initial. Bien qu'elle salue la volonté de réforme et la plupart des amendements proposés, elle se montre très critique sur certaines dispositions, notamment en ce qui concerne «la faiblesse du volet préventif et la trop grande sévérité du volet répressif qui, entre autres, ne fait pas de distinction entre entrepreneurs honnête et malhonnête, en réservant les mêmes sanctions à tous». Le texte ne tiendrait pas assez compte de la réalité vécue par les PME et TPE.

auf